

CZ

Mme Francine VIGNAUD
4 Chemin de l'Etang
87190 VILLEFAVARD

Villefavard, le 3 Juillet 2019

francine.vignaud@wanadoo.fr

M. le Commissaire-enquêteur
Projet « Moulin à Vent »

VILLEFAVARD
DOMPIERRE-LES-EGLISES

Objet : Enquête publique projet éolien « Moulin à Vent »

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Habitante de Villefavard, je me sens directement concernée par le développement de projets éoliens, c'est pourquoi, je me permets de vous faire part de mon opposition au projet de parc éolien du « Moulin à Vent », situé sur les communes de Villefavard et Dompiere-les-Eglises.

Propriétaire d'un terrain jouxtant l'implantation d'une éolienne, je suis inquiète des nuisances apportées lors de l'installation du parc éolien. En effet, sur mon terrain, se trouvent des arbres « remarquables » dont visiblement personne ne tient compte.

Notre nature est un territoire riche de paysages authentiques et préservés.

On voudrait implanter plusieurs éoliennes d'un gigantisme monstrueux, sans aucune proportion avec le milieu, sans possibilité de l'intégrer et sans aucune cohérence provoquant des dégradations visuelles et sonores incontournables de jour comme de nuit (bourdonnement incessant, ombres portées, lumières clignotantes).

Pour les riverains les plus proches des machines, qu'est-ce que Neoen a prévu en cas de nuisances sonores et visuelles ?

Quelles sont les mesures prises pour évaluer et supprimer ces nuisances ? Comment Neoen considère-t-il le fait de dégrader la santé des riverains ?

Les zones écologiques reconnues pour leur biodiversité seront également impactées.

Combien de camions de transport, de tonnes d'acier, de ciment, de destruction de chemin pour l'aménagement, de pistes spéciales, de terrassement, de câblage pour installer ces éoliennes ?

Les couloirs migratoires d'intérêt national sur lesquels ce parc se situerait perturberaient les passages d'oiseaux migrateurs.

Se situant sur un couloir migratoire d'intérêt national, les éoliennes ne perturberont-elles pas les déplacements d'oiseaux migrateurs ?

Qu'en est-il de l'avenir de ces éoliennes, leur démantèlement, leur recyclage ?

Quel sera le prix de la démolition et remise en état du territoire, quand les éoliennes ne seront plus en service dans une quinzaine d'années ?

Cordialement.

Francine VIGNAUD

Nous ne pouvons que nous interroger sur la fiabilité du projet.

Après la répartition des revenus entre promoteur, propriétaires, EDF, Communauté de communes, que va-t-il rester à la commune ?

La capacité de production a été surestimée, aménagement des pistes, accès véhicules chantiers camions, transport de l'électricité produite par câbles en souterrain (traversées de parcelles) sur combien de kilomètres ?

Démantèlement des assises (40 T de ferraille et 1500 T de béton qui ne sera réalisé qu'en surface, donc pollution à vie (durée du contrat promoteur : 15 ans, durée de vie d'une éolienne : 20 ans), le promoteur ne sera plus là au moment du démantèlement.

Qui aura la charge du démantèlement ? Le propriétaire ? Les héritiers du propriétaire ?

En espérant que vous pourrez répondre à nos questions sources de nos inquiétudes.

Bien cordialement.

Françoise et Claude LEDUC